

## **INFO PAC n° 4 BIS : Financement Agriculture biologique 2020**

**L'Info Pac Agriculture Biologique du 06/04/20 indiquait que les conditions de financement par l'Agence Seine Normandie des contrats d'aide au maintien en agriculture biologique seraient communiquées ultérieurement.**

**Vous voudrez bien les trouver ci-dessous :**

**- Aucun nouveau contrat d'aide au maintien en agriculture biologique ne pourra être souscrit sur la campagne 2020.**

**- Seuls les contrats en conversion ou contrats d'aide au maintien en cours (engagements pris lors des campagnes 2016 à 2019) seront financés.**

**En conséquence, aucune nouvelle demande d'aide au maintien n'est à solliciter.**